

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 701-74 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE I-65 À MÊME LA ZONE I-61 (LOT 6 420 676)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 14 mars 2023, le Règlement 701-74 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'agrandir la zone I-65 à même la zone I-61 (Lot 6 420 676);

QUE ce règlement a pour objet et conséquence d'apporter les modifications suivantes au Règlement de zonage 701 :

- **Article 2 :** Modification de l'Annexe « A » du Règlement de zonage 701 afin d'agrandir la zone I-65 à même la zone I-61.

QUE le 16 mars 2023, la MRC de Beauharnois-Salaberry a émis un certificat de conformité à l'égard du Règlement 701-74;

QUE ce Règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Beauharnois-Salaberry;

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien en dessous du présent avis**.

Donné à Beauharnois, ce 30 mars 2023.



Lynda Daigneault, greffière adjointe